



NOTE DE SYNTHÈSE

COMITÉ SYNDICAL DU 8 FÉVRIER 2024



RAPPORTS DE PRÉSENTATION À L'ORDRE DU JOUR

I.	ÉLECTIONS, REMPLACEMENT DE MADAME MARIE-CAROLE CIUNTU	3
II.	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES (DOB) 2024	6
III.	AUTORISATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024.....	16



I. ÉLECTIONS, REMPLACEMENT DE MADAME MARIE-CAROLE CIUNTU

À la suite de la démission de Madame Marie-Carole CIUNTU, un nouveau membre a été désigné par le Conseil Régional pour le représenter au sein du comité Syndical.

Par arrêté n°2024-044 du 30 janvier 2024, le conseil régional a désigné Monsieur Thierry HEBBRECHT, en qualité de titulaire. Le suppléant M. Vincent JEANBRUN reste inchangé.

Les élus désignés par le Conseil Régional évoluent ainsi :

COLLECTIVITE	TITULAIRES	SUPPLEANT-ES
Région Ile-de-France (RIF)	M. Thierry HEBBRECHT	M. Vincent JEANBRUN
	M ^{me} Jessie CLAUDE	M ^{me} Elise GONZALES
	M ^{me} Sylvie CARILLON	M. Jean-Marie VILAIN
	M. Jean-Luc DUMESNIL	M. Jonathan KIENZLEN

Madame Marie-Carole CIUNTU occupait les postes suivants :

INSTANCE	POSTE
Comité syndical :	3ème Vice-Président
Bureau :	3ème membre titulaire
Commission d'appel d'offre (CAO) :	Membre titulaire

Il est proposé au comité syndical un remplacement poste pour poste des fonctions qu'occupait Madame CIUNTU par son remplaçant ; ce qui permet de respecter les équilibres de représentation des collectivités prévus au règlement intérieur (section 1 article 3).

Les nouvelles compositions proposées du Comité syndical, du bureau et la CAO sont détaillées aux ci-après :

Comité syndical :

Président : Mme Françoise LECOUFLE	1er Membre élu : M Jean-François RENARD
1er Vice-Président : Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL	2ème Membre élu : Mme Jessie CLAUDE
2ème Vice-Président : Mme Sylvie CARILLON	3ème Membre élus : M ; Jean-Luc DUMESNIL
3ème Vice-Président : M. Thierry HEBBRECHT	4ème Membre élus : M. Patrick FARCY
4ème Vice-Président : M. Jean-Pierre BARNAUD	5ème Membre élus : M. Bruno HELIN

Bureau du Comité syndical :

Président : Mme Françoise LECOUFLE	
1er membre titulaire : Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL	1er membre suppléant : M. Jean-Luc DUMESNIL
2ème membre titulaire : Mme Sylvie CARILLON	2ème membre suppléant : Mme Jessie CLAUDE
3ème membre titulaire : M. Thierry HEBBRECHT	3ème membre suppléant : M Jean-François RENARD
4ème membre titulaire : M. Jean-Pierre BARNAUD	4ème membre suppléant : M. Bruno HELIN



CAO :

Président : Mme Françoise LECOUFLE	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mme Charlotte LIBERT-ALBANEL	M. Jean-Luc DUMESNIL
M. Thierry HEBBRECHT	M. Patrick FARCY
Mme Sylvie CARILLON	Mme Jessie CLAUDE
M. Jean-Pierre BARNAUD	M. Bruno HELIN

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'élection :

- du Comité Syndical ;
- du Bureau du Comité Syndical ;
- de la CAO.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 2024-02-08/01 DU 8 FÉVRIER 2024 RELATIVE À L'ÉLECTION DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL, DE SON BUREAU ET DE SA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UN DES MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL RÉGIONAL

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales,
VU les statuts du Smer la Végétale,
VU le règlement intérieur du Smer la Végétale,
VU la délibération du Département du Val-de-Marne (CD94) n° 2021-4-1.4.4/1 du 5 août 2021 désignant les membres du CD94 au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
VU la délibération de l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France (AEV) n° 22-113 du 18 novembre 2022 désignant les membres de l'AEV au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
VU l'arrêté de la Région Ile-de-France n°2021-210 du 16 septembre 2021 désignant les membres du Conseil régional au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
VU l'arrêté de la Région Ile-de-France n° 2024-044 du 30 janvier 2024 désignant les membres du Conseil régional au Comité syndical du Syndicat Mixte d'Étude et de Réalisation la Végétale,
VU le rapport présenté par Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale.

DÉLIBÈRE

Article 1: Le Comité syndical la Végétale est composé comme suit :

Président :	1 ^{er} Membre élu :
1 ^{er} Vice-Président :	2 ^{ème} Membre élu :
2 ^{ème} Vice-Président :	3 ^{ème} Membre élus :
3 ^{ème} Vice-Président :	4 ^{ème} Membre élus :
4 ^{ème} Vice-Président :	5 ^{ème} Membre élus :

Article 2: Le Bureau du Comité syndical la Végétale est composé comme suit :

Président :	
1 ^{er} membre titulaire :	1 ^{er} membre suppléant :
2 ^{ème} membre titulaire :	2 ^{ème} membre suppléant :
3 ^{ème} membre titulaire :	3 ^{ème} membre suppléant :
4 ^{ème} membre titulaire :	4 ^{ème} membre suppléant :

Article 3: La CAO du Comité syndical la Végétale est composé comme suit :

Président :	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Madame Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adoption :

II. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES (DOB) 2024

A. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Un rapport d'activités illustré de l'exercice 2023 sera présenté en séance.

Les opérations soldées ou poursuivies en 2023 sont les suivantes :

Opérations soldées :

- **Opération SIAAP/VALTRANS**
 - Entreprise : Groupement VALENTIN/EURO-VERT
 - Coût total prévisionnel : 834 871, 37 € HT soit **1 001 845, 64 € TTC**
 - Coût total définitif : **1 002 619, 08 € TTC** (soit +0,08 % par rapport au coût prévisionnel)
 - DGD : à 0 € en cours
- **Opération Coteau Haut de Limeil - Démolition de bâtiments et hangars**
 - Entreprise : PREMYS _ Agence Grenier Deforge IDF
 - Coût total prévisionnel : 124 996, 20 € HT soit **149 995, 44 € TTC**
 - Durée Prévisionnelle : 2,5 mois
 - Coût total définitif (DGD) : **153 584, 52 € TTC** (soit +2,39 % par rapport au coût prévisionnel)
- **Opération Coteau Haut de Limeil - Lot 1 VRD-Terrassement**
 - Entreprise : Groupement Valentin TP / Euro vert
 - Coût total prévisionnel : 1 089 733, 34€ HT soit **1 307 680, 01 € TTC**
 - Coût total 2023 et à ce jour : **1 016 027, 75 € TTC**
 - DGD : en cours
- **Signalétique**
 - Entreprise : BOSCHER SIGNALETIQUE
 - Coût total 2023 et à ce jour : **348 831, 25 € TTC**
 - DGD : en cours

Opérations poursuivies :

- **Opération Chemin des Roses**
 - Entreprise : Groupement SNTTP/Universal Paysage
 - Coût total prévisionnel : 1 260 218, 36 € HT soit **1 512 262, 03 € TTC**
 - Coût total définitif : **1 581 471, 86 € TTC** (soit +4,57 % par rapport au coût prévisionnel)
 - Coût 2023 : **398 469,50 €**
 - Coût total à ce jour : **1 520 499, 84€ TTC**
> Fin de la période d'entretien en février 2026
- **Opération Coteau Haut de Limeil _ Lot 2 Espaces verts (marché réservé)**
 - Entreprises : groupement Études et Chantiers idf/Confluences/Les Jardins de la Sellerie
 - Coût total prévisionnel : Lot 2 : 286 701, 69 € HT soit **344 042, 03 € TTC**
 - Coût 2023 et à ce jour : **153 229, 39 € TTC**
> Fin des travaux en avril 2024 et de la période d'entretien en avril 2027
- **Opération traversée de la rue Jean Cavailès**
 - Entreprises : Euro vert
 - Coût total prévisionnel : 280 070, 30 € HT soit **336 084, 36 € TTC**
 - Coût à ce jour 2023 : **7 107, 88 € TTC** (avance)
> Fin prévisionnelle des travaux mars 2024 et fin de la période d'entretien mars 2026

▪ Opération Bois de Granville

- Entreprises : Groupement Valentin P / EA Jardins de la Sellerie
- Coût total prévisionnel : 589 802, 62 € HT soit **707 763, 14 € TTC**
- Coût 2023 et à ce jour 2023 : 0 €
 - > Début des travaux février 2024
 - > Fin prévisionnelle des travaux août 2024 et fin de la période d'entretien août 2026

▪ Marché innovant pour la valorisation des terres du site de la Ballastière

- Entreprises : Valorsites / Mines telecom / Edaphos
- Coût total prévisionnel : **37 000 € TTC**
- Coût 2023 et à ce jour 2023 : **8 640 € TTC**

▪ Travaux de valorisation des milieux naturels (accord-cadre à bons de commandes)

- Entreprise : EURO-VERT
- Coût 2023 : **121 990, 41 €**

Dans le cadre de ses marchés publics de travaux, le Smer a poursuivi et renforcé en 2023 sa démarche pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté face à l'emploi, avec notamment l'attribution d'un lot réservé « espaces verts » à un groupement composé d'une Structure de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et une Entreprise adaptée (EA).

Ce marché attribué le 07 novembre 2022 au groupement Études et Chantiers idf, à la SIAE Confluences et l'EA Les Jardins de la Sellerie pour un montant de 286 701, 69 € HT soit 344 042, 03 € TTC, a démarré le 1^{er} décembre 2023.

Les opérations de travaux (Chemin des Roses, Valorisation des milieux naturels et Coteau Haut de Limeil – Lot aménagement) ont par ailleurs à nouveau intégré un engagement des entreprises à consacrer 5% minimum du montant HT du marché à l'embauche de personnes considérées comme prioritaires.

Ainsi en 2023, cela représente 2 137 heures effectuées à la date du 7 novembre 2023.

Enfin, le Smer a poursuivi ses actions d'animation du territoire et de communication pour permettre la bonne appropriation du projet au fur et à mesure de son développement :

▪ Appel à projets « Animons la Végétale ! »

- ✓ Bilan de la 2^{ème} partie de la saison 2022-2023 : 42 animations dont 1 chantier participatif ont été réalisées ; 5 animations et 28 séances d'Entrainement Naturel ont finalement dû être définitivement annulées.
 - Coût au 18/12/2023 : **30 903, 40 €** sur les 41 571, 76 € prévus initialement
- ✓ Préparation de la nouvelle saison 2023-2024 et bilan de la première partie de saison (septembre à décembre 2023) :
 - Entre 41 et 71 animations dont 2 chantiers participatifs sont prévus sur la saison ; la création d'un parcours sportif est en cours de réflexion avec la Fédération d'Entrainement Naturel, le nombre d'animations n'a donc pas encore été déterminé.
 - 10 animations ont pu être réalisées entre septembre et décembre et ce sont ainsi 31 animations qui restent à programmer jusqu'en août 2024 ainsi que les séances d'Entrainement Naturel.
- Coût au 18/12/2023 : **6 145 €** sur la période septembre-décembre 2023

▪ **Actions de communication pour l'accompagnement des travaux de la Végétale**

En 2023, les actions suivantes ont été menées avec le concours de l'agence Arktik :

- Conseil stratégique et opérationnel permanent
- Relations presse : rédaction d'un dossier de presse, de communiqués de presse saisonniers, interviews téléphoniques, rédaction de « save the date », d'invitations presse et diffusion pour les événements
- Campagne photo lors de l'Échappée Végétale.
- Réalisation de l'affiche de la Fête de la Végétale, de l'affiche générique et de sa déclinaison pour les vœux 2024.
- Animation des réseaux sociaux : pages Facebook et Instagram et accompagnement digital pour les événements
- Edition des outils de communication selon la nouvelle charte (flying banners, rolls-up, arche, bâche du tracé, cartes de visite, Zcard)
- Goodies pour l'échappée végétale (bandanas)
- Coût 2023 : **32 498, 46 €**

B. RÉALISATIONS 2023

1. Section d'investissement

Recettes (au 20 décembre 2023) :

	BP2023	Perçu	%
Chapitre 922 : Dotations et participations			
Chapitre 001 - Excédent reporté n-1	577 885,76 €	577 885,76 €	100,00%
Article 10222 - FCTVA	280 000,00 €	233 186,95 €	83,28%
Article 1312 - Subventions Région	900 000,00 €	1 800 000,00 €	200,00%
Article 1313 - Subventions Département	1 200 000,00 €	1 200 000,00 €	100,00%
Chapitre 926 : Transfert entre sections			
Article 28051 - Concessions et droits assimilés (amortissement)	86 982,49 €	86 982,49 €	100,00%
RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 044 868,25 €	3 898 055,20 €	128,02%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 466 982,49 €	3 320 169,44 €	134,58%

La subvention régionale à hauteur de 200% (soit +900 000 €) s'explique par un versement anticipé d'une partie de la subvention régionale 2024.

L'historique des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du Smer est ainsi :

Participations de la Région Ile-de-France :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AP Région Ile de France	21 564 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	0
CP Région Ile de France	19 064 200	61%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	600 000	1 800 000	0	1 800 000

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2 013	2 014	2 015	2 016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
AP Département 94	14 427 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	1 200 000
CP Département 94	11 442 800	39%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	600 000	0	0	1 200 000

Dépenses (au 20 décembre 2023) :

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2023	BP 2023 + BS	Mandaté 2023	Reste engagé 2023	% réalisation mandaté	% réalisation mandaté + engagé
Chapitre 907 - Environnement					
Article 2317 - Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	2 947 885,04 €	2 252 808,67 €	648 674,04 €	76,42%	98,43%
Chapitre 900 - Services généraux					
Article 2051 - Concessions et droits similaires	10 000,72 €	9 590,00 €	0,00 €	95,89%	95,89%
Chapitre 926 - Transfert entre sections					
Article 2051 - Concessions et droits similaires (amortissement)	86 982,49 €	86 982,49 €	0,00 €	100,00%	100,00%
Total Dépenses d'investissements	3 044 868,25 €	2 349 381,16 €	648 674,04 €	77,16%	98,46%
Total Dépenses réelles d'investissements	2 957 885,76 €	2 262 398,67 €	648 674,04 €	76,49%	98,42%

Les mandats représentent ainsi 76,49 % du budget 2023, auxquels s'ajoutent les engagements de dépenses à hauteur de 648 674,04 € correspondant principalement aux marchés de travaux en cours en fin d'année et qui seront facturés début 2024. Le BP2023 a ainsi été consommé à hauteur de 98,42 %.

Synthèse :

Recettes d'investissement	3 320 169, 44 €
Dépenses d'investissement	2 349 381, 16 €
Résultat d'investissement 2023	970 788, 28 €
Excédent N-1 (2022)	577 885, 76 €
Résultat cumulé d'investissement	1 548 674, 04 €

Pour rappel, ce résultat comprend un versement anticipé d'une partie de la subvention régionale 2024 (soit + 900 000 €).

2. Section de fonctionnement

Recettes (au 20 décembre 2023) :

FONCTIONNEMENT	BP2023 + BS	Perçues	%
Chapitre 002 - Excédent reporté n-1	73 526,75 €	73 526,75 €	100,00%
Chapitre 930 - Participation Région	21 000,00 €	21 000,00 €	100,00%
Chapitre 930 - Participation Département	14 000,00 €	14 000,00 €	100,00%
Dédits et pénalités perçues	19 500,00 €	19 500,00 €	100,00%
Transfert entre sections Concessions et droits assimilés (amortissement)	86 982,49 €	86 982,49 €	100,00%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	215 009,24 €	215 009,24 €	100,00%
RECETTES REELLES	141 482,49 €	141 482,49 €	100,00%

Dépenses (au 20 décembre 2023) :

Montant du BP :	141 482,49 €
Montant réalisé :	94 695,79 €
Transfert entre sections :	86 982,49 €
Total dépenses 2023 :	181 678,28 €
Excédent de fonctionnement 2023 : R réelles - Dépenses	- 40 195,79 €
Excédent 2022	73 526,75 €
Excédent cumulé au 20 12 2023	33 330,96 €

Dans cet excédent, une partie est déjà engagé pour les animations de l'appel à projet de la saison 2023/2024 s'élevant à 30 773, 86 €.

C. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

1. Section d'investissement

Le montant prévisionnel des recettes et des dépenses d'investissement attendues pour l'exercice 2024 est réparti de la manière suivante :

DEPENSES	Imp.	Montant	RECETTES	Imp.	Montant
Chapitre 907 - Environnement			Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté		
Ballastière	2317	250 000,00 €	Résultat cumulé d'investissement	001	1 548 674,04 €
Coteau Haut de Limeil	2317	960 000,00 €			
Coteau Bas de Limeil	2317	200 000,00 €	Chapitre 922 - Dotations et participations		
Granville Lagrange	2317	820 000,00 €	Subvention d'investissement Région	1312	600 000,00 €
Traversée Cavailès	2317	20 000,00 €	Subvention d'investissement Département 94	1313	1 000 000,00 €
Chemin des Roses	2317	35 000,00 €	FCTVA	110222	400 000,00 €
Tranchée couverte _ Plantations	2317	200 000,00 €			
Tout le Prif (valorisation, signalétique, Communication, facilitateur etc.)	2317	405 000,00 €			
AMO évolution du site internet, clefs signature...	2051	10 000,00 €			
NOUVELLES DEPENSES		2 900 000,00 €	NOUVELLES RECETTES		2 000 000,00 €
Dépenses déjà engagées		648 674,04 €			
Chapitre 926 - Transfert entre sections			Chapitre 926 - Transfert entre sections		
Subvention transfert (Région)	13912		Subvention transfert	28051	
Subvention transfert (Département)	13913				
Subvention transfert (Commune)	139148				
TOTAL		3 548 674,04 €			3 548 674,04 €

Dans le cadre de l'exécution budgétaire 2024, il est proposé de poursuivre les travaux engagés en 2023 et d'engager les travaux d'aménagement qui permettront de finaliser le tracé de la voie verte entre Créteil et Santeny à l'horizon 2025.

Poursuivre les travaux d'aménagement engagés antérieurement :

- **Chemin des Roses à Santeny**
> Proposition d'affectation 2024 : 35 000 € (entretien année 2)
- **Traversée Cavailès**
> Proposition d'affectation 2024 : 20 000 € (entretien année 1)

Il est par ailleurs proposé de démarrer les opérations :

- **Ballastière phase 2** (adaptations de l'aménagement suite de l'impact du téléphérique Câble 1. Une subvention d'idfm est en cours de négociation et sera inscrite en recettes)
> Proposition d'affectation 2024 : 250 000 €
- **Coteau haut de Limeil – phase 2**
> Proposition d'affectation 2024 : 960 000 €
- **Coteau bas de Limeil**
> Proposition d'affectation 2024 : 200 000 €
- **Grandville Lagrange**
> Proposition d'affectation 2024 : 820 000 €
- **Tranchée couverte _ Plantations**
> Proposition d'affectation 2024 : 200 000 €

Et de poursuivre la programmation des actions transversales au projet :

- Le déploiement des mobiliers de signalétique sur les nouvelles opérations et la mise à jour des mobiliers déjà posés
 - Les interventions de sécurisation du foncier et de sauvegarde des milieux naturels au fur et à mesure des acquisitions
 - Les actions de communication (dont la mise à jour du site internet)
- > Proposition d'affectation 2024 : 405 000 € (imputation 2317)
> Proposition d'affectation 2024 : 10 000 € (imputation 2051)

Le bilan des participations de la Région Ile-de-France et du Conseil départemental du Val-de-Marne inscrits au budget du Smer est alors :

Participations de la Région Ile-de-France :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Région Ile de France	23 064 200	60%	664 200	2 300 000	2 400 000	500 000	1 800 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	0	1 500 000
Région Ile de France	19 664 200	61%	664 200	2 100 000	200 000	1 800 000	1 600 000	3 100 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	600 000	1 800 000	0	1 800 000	600 000

Participations du Conseil départemental du Val-de-Marne :

	Participation totale	Répartition participations Région/CD94 (%)	2008 à 2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
tement 94	15 427 605	40%	842 800	0	1 733 333	3 651 472	0	1 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	0	1 200 000	1 000 000
tement 94	12 442 800	39%	842 800	0	0	1 500 000	2 900 000	1 000 000	1 000 000	1 200 000	1 200 000	600 000	0	0	1 200 000	1 000 000

La clé de répartition à 60%-40% n'est ainsi pas respectée en CP (soit un delta de 700 000 €) et devra être régularisée sur un prochain budget en appelant en priorité une participation du Département.



2. Section de fonctionnement

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Chapitre 930 - Moyens généraux de fonctionnement		Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté	33 330,96 €
Animations 2024 : appels à projets jusqu'en août 2024 et nouvelle édition entre septembre et décembre 2024	51 493,86 €		
Évènementiel 2024	14 313,18 €	Chapitre 930 - Moyens généraux de fonctionnement	
Besoins courants (assurance, dématérialisation, accompagnement de l'évolution du nom du projet, etc.)	1 423,92 €	Participation Région IDF	21 000,00 €
Maintenance Site internet	1 100,00 €	Participation Département 94	14 000,00 €
Total nouvelles dépenses	68 330,96 €	Total nouvelles recettes	35 000,00 €
Transfert entre section		Transfert entre section	
TOTAL	68 330,96 €		68 330,96 €

Les dépenses prévisionnelles supporteront essentiellement les dépenses liées au plan d'animation et de communication. Il s'agit d'accompagner les différents aménagements et actions inscrits au budget 2024.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2024.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2024-02-08/02 DU 8 FÉVRIER 2024 RELATIVE AU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (DOB) 2024

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment ses articles 21 et 26,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée Verte de l'interconnexion des TGV,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération n° 2023-02-02/04 du 2 février 2023 approuvant le budget primitif de l'année 2023,
- VU** la délibération n° 2023-05-11/03 du 11 mai 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'année 2023,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale.

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Comité syndical prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10

Présents :

Pouvoirs :

Pour :

Contre :

Abstention :

Adoption :

III. AUTORISATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Code général des collectivités territoriales autorise la Présidente du SMER la Végétale à engager et mandater des dépenses d'investissement nouvelles avant l'adoption du budget.

Cette autorisation est limitée à un montant d'un tiers pour les dépenses comprises dans des autorisations de programme ouvertes l'année précédente par chapitre.

L'exercice de cette possibilité permet au SMER d'assurer une continuité de son activité.

Les crédits de paiement 2023 s'élèvent :

- pour le chapitre 907, en autorisation de programme, à : 2 947 885, 04 €
- pour le chapitre 900, en autorisation de programme, à : 10 000, 72 €

Ainsi, par application du principe d'ouverture de crédits de paiement dans l'attente de l'adoption du budget 2024, je vous propose d'autoriser les dépenses dans la limite suivante :

- Chapitre 907, en autorisation de programme : 982 628,34, 35 €
- Chapitre 900, en autorisation de programme : 3 333, 57 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2024-02-08/03 DU 8 FÉVRIER 2024 RELATIVE À L'AUTORISATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE D'ENGAGER, MANDATER ET LIQUIDER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

LE COMITÉ SYNDICAL

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5721-2 à L. 5721-8 et L. 5722-1 à L. 5722-8,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-253-1 du 9 septembre 2008 portant création du Syndicat mixte d'étude et de réalisation de la Coulée verte de l'interconnexion des Tgv,
- VU** les statuts du Syndicat mixte,
- VU** le règlement intérieur du Syndicat mixte,
- VU** la délibération n° 2023-02-02/04 du 2 février 2023 approuvant le budget primitif de l'année 2023,
- VU** la délibération n° 2023-05-11/03 du 11 mai 2023 approuvant le budget supplémentaire de l'année 2023,
- VU** le rapport présenté par Madame Françoise LECOUFLE, Présidente du SMER la Végétale,

DÉLIBÈRE

Article unique : La Présidente du SMER la Végétale est autorisée à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 dans les limites suivantes :

- Chapitre 907 – Environnement (géré en AP) :
 - 982 628,34, 35 € qui correspondent au 1/3 des 2 947 885, 04 € inscrits au chapitre 907 du budget 2023.
- Chapitre 900 _ Concessions et droits (géré en AP) :
 - 3 333, 57 € qui correspondent au 1/3 des 10 000, 72 € inscrits au chapitre 900 du budget 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits

La Présidente du SMER

Françoise LECOUFLE

Nombre d'élus pouvant siéger : 10
Présents :
Pouvoirs :
Pour :
Contre :
Abstention :
Adoption :

